



RENOUVELEMENT CERTIFICAT DE RESIDENCE DE 10 ANS ALGERIEN

Par SLIM

Bonjour,

j'ai eu 'une amende pour excées de vitesse de 90e avec retrait d'un point sur le permis de conduire (je roulais a 67KM/H au lieu de 50 en 2022, et que j'ai payé dès que j'ai reçu le papier) est ce que cette amende est inscrite dans le taj et si c'est le cas, est ce que ça peut nuire à mon dossier de renouvellement de ma carte de résidences algerien de 10 ans ?
merci

Merci de vos réponses

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Pour une amende de 2022 et sans récidive, cela ne vous portera pas préjudice pour un renouvellement d'une carte de résidence (sinon, il y aurait de nombreux refus)
Ce sont surtout les infractions type violences, agressions, vol...inscrites dans le TAJ qui peuvent nuire à un renouvellement de titre de séjour.

Bon courage

Ines